

M et Mme Marie Francis
10 Chemin de la croix vautier
14 380 ROTS

Rots le 10 octobre 26.



Objet:
Projet PLU

à intégrer dans le registre dématérialisé

Madame la Maire.

Nous habitons 10 Chemin de la croix vautier.
Nous avons pris connaissance du PLU pour la zone prévue
en 4 parties.

1 AU : 1 AU a

1 AUe

1 AUh

1 AU m

Celles ci ont pour but de constructions à vocation mixte
dominante, d'activités économiques, d'équipement d'intérêt
collectif, habitat.

Des constructions de ces bâtiments sont prévues pour
une hauteur maximale de 18 m.

Ce qui nous est pour nous bien trop haut.

Le soleil serait inexistant (automne, hiver),
des nuisances sonores (combien de camions et voitures)
ainsi qu'une pollution (sol, air, ...).

Une route est prévue dans cette zone pour déboucher
chemin de la croix vautier (beaucoup plus de
circulation, vitesse excessive) non respect du code
de la route déjà constaté.

Page 1

M et Mme Marie Francis.
10 Chemin de la Croix Vautier.
M 980 BOTS.

La valeur de notre bien sera considérablement impactée, qui en prendra la responsabilité et la charge? Notre habitation se trouve en zone U4 avec une implantation d'espaces verts à 15m de notre terrain.

Ce qui ne nous convient pas, 50m serait préférable pour notre tranquillité et bien être. Qui aura la charge de cet entretien et de la propriété de cet espace? (devient la zone de carence déjà à l'abandon et pas entretenu).

Pour nous il serait préférable de prévoir la route desservant cette nouvelle zone sur une sortie dans la zone déjà existante vers Marie Blanche et intersept, pour limiter la circulation sur le chemin de la Croix Vautier. avec déjà énormément de circulation avec les constructions nouvelles, chemin serte des fontaines et plus.

En souhaitant bonne réception.
Je vous prie ^{agréer} Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie F.